

SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

Canevas de la
80^{ème} assemblée générale

Vendredi 5 mai 2006

GORGIER

Le président, M. Blaise Cherix, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Pierre-André Cornu	Président du Conseil communal de Gorgier
M. Frédy Nussbaum	Membre du Conseil communal de Gorgier
M. Claude-Henri Schaller	Secrétaire général du Département de la justice, de la sécurité et des finances
M. André Rüedi	Chef du Service des Communes
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
M. Michel Tardin	Vice-président de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Jean-François Béranek	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel

Sont excusés ce soir :

M. Jean Studer	Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances
M. Jacques-André Gehret	Administrateur communal de Gorgier
M. Marc Imwinkelried	Vice-président de notre société
M. Sylvain Jaquenoud	Membre du comité de notre société

Ainsi que bon nombre de nos collègues, dont une majorité a pris la peine de s'excuser.

Au nom de tous les membres de notre Société, Blaise Cherix remercie les autorités communales de Gorgier pour leur accueil en ce lieu, et également notre collègue M. Jacques-André Gehret, administrateur communal, pour sa contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra. La date de notre assemblée générale coïncidant avec ses vacances agendées de longue date, il nous a prié de bien vouloir l'excuser ce soir. C'est sa collègue Madame Sylvianne Schreyer, qui nous accueille donc ce soir à sa place et qui s'est également occupée de l'organisation de cette soirée, ce dont nous la remercions également vivement.

L'ordre du jour tel que présenté dans la convocation est accepté à l'unanimité :

1. Appel (contrôle des badges).
2. Procès-verbal de la 79^e assemblée générale du 29 avril 2005 à La Sagne.
3. Rapports : a) du président,
b) de la caissière,
c) des vérificateurs.
4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs.
5. Mutations (admissions/démissions).
6. Elections statutaires :
 - a) Election d'un nouveau vice-président, en remplacement de M. Marc Imwinkelried, St-Blaise, démissionnaire.

La personne élue sera amenée à reprendre la présidence de la SAFCN dès l'AG 2007.

Les personnes intéressées sont priées d'en faire part au président de la SAFCN d'ici au mardi 2 mai 2006 dernier délai s.v.p.

- b) Election d'un nouveau représentant du district de Neuchâtel.
proposition : Mme Audrey Rossel, Cornaux, candidate à sa propre succession.
 - c) Nomination de deux membres honoraires (25 ans de sociétariat) :
Mme Marie-Claire Dey, Montmollin
Mme Sylvianne Schreyer, Gorgier
7. Fixation des cotisations 2006 :

Proposition: Fr. 50.00 membre actif (repas compris),
Fr. 0.00 membre honoraire non actif,
Fr. 10.00 membre libre,
Fr. 20.00 membre soutien.
8. Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail :

- M. Blaise Cherix (Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel). Eventuel compte-rendu de participants au cours à Bienne – session 2004-2006.
9. Election d'un (ou deux) représentant(s) de la société au sein de la Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel.

Les personnes intéressées sont priées d'en faire part au président de la SAFCN d'ici au mardi 2 mai 2006 dernier délai s.v.p.

10. Validation de la candidature de Mme Corinne Guyot, Saint-Aubin-Sauges, au poste de trésorière de l'ORF-NE.
11. Proposition(s) de candidature(s) au poste de vérificateur(-trice) des compte de l'ORF-NE, en remplacement de Mme Corinne Guyot, nommée au comité.

Les personnes intéressées sont priées d'en faire part au président de la SAFCN d'ici au mardi 2 mai 2006 dernier délai s.v.p.

12. Détermination du lieu et de la date de l'assemblée générale en 2007 (district du Val-de-Travers) :
Proposition : Lieu : (à déterminer), date : vendredi 4 mai 2007.
13. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + un suppléant)
14. Divers.

1. *Appel*

Suite à la distribution des badges nominatifs à l'entrée, il est recensé ce soir :
52 membres présents,
60 membres excusés,
26 membres qui n'ont pas donné de nouvelles.

2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 79^{ème} assemblée générale ordinaire du 29 avril 2005 à La Sagne ayant été adressé par courrier, personne n'en réclame la lecture. Aucune remarque n'est formulée ; il est donc considéré comme adopté, avec remerciements, pour la rédaction de celui-ci, à Mme Corinne Guyot, secrétaire du comité.

3. *Rapports*

a) Rapport du Président :

"Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à deux reprises, à savoir le 22 juin 2005 et le 9 février 2006. Voici un résumé des faits marquants de cette année écoulée :

- a) La Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat a invité deux membres de notre société à son assemblée annuelle, le vendredi 20 mai 2005 à Travers. Finalement excusé à cette assemblée, j'ai cependant été informé que le repas, très convivial comme toujours, s'est déroulé dans de parfaites conditions au restaurant des mines d'asphalte de la Presta. M. Nicolas Tripet, membre du comité, nous y a représenté avec M. Yanick Boillod, depuis tout récemment ex-administrateur communal de Travers et nouvel administrateur communal de Marin-Epagnier, que je remercie également au passage.
- b) En date du 1^{er} septembre dernier au Locle, j'ai participé à la 3^{ème} assemblée générale de l'Organisation Régionale de Formation des administrations publiques du Canton de Neuchâtel (ORF-NE), toujours présidée par M. Didier RoCHAT, Chef de l'Office de la formation continue. La mise en place de la réforme de l'apprentissage a maintenant atteint son rythme de croisière et en cette année 2006, plus de 40 apprenants termineront leur apprentissage dans notre branche « Administration publique ». Notre collègue

Claude Limat, trésorier de l'ORF-NE depuis quatre ans et demi et expert aux examens de fin d'apprentissage depuis dix ans, a annoncé sa démission pour le 30 juin 2006. Malheureusement excusé ce soir, je tiens néanmoins à remercier très chaleureusement Claude pour son engagement sans faille dans ces deux tâches exigeantes et souhaite que son exemple suscite des vocations au sein de nos membres pour assumer une quelconque représentation au sein d'un groupe de travail !

- c) Notre collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) se poursuit d'année en année. Depuis fin juin 2003, c'est toujours notre collègue de comité Sylvain Jaquenoud qui nous représente au sein du groupe d'accompagnement du « Cours de politique locale », dirigé par Mme Katia Horber-Papazian. Le Canton de Neuchâtel reste également toujours représenté par M. François Godet, Président de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi que par M. André Ruedi, Chef du Service des communes.
- d) J'ai été à nouveau approché cette année par plusieurs de nos collègues qui se préoccupent du sort qui leur sera réservé dans l'optique des fusions de communes qui se préparent et de leur incidence très probablement néfaste sur les places de travail de certains employés communaux. J'aimerais aujourd'hui vous dire que je partage bien évidemment ces craintes et vous donner mon avis personnel à ce sujet. Oui, l'état déplorable de nos finances communales, dû, entre autres, à une mauvaise conjoncture économique persistante, à une péréquation financière intercommunale très lourde à supporter et à de nombreux reports de charges de l'Etat sur les Communes, fait que nos politiques de tous bords, tant au niveau communal que cantonal d'ailleurs, constatent qu'à moins d'augmenter les impôts ou la dette communale via l'emprunt, une des seules solutions possibles pour redresser les finances communales est une réforme structurelle. Oui, l'Etat et les Communes doivent chercher à faire des économies, non seulement en regroupant éventuellement certains services, mais aussi en supprimant certaines prestations et en diminuant la masse salariale.

Pour réduire les coûts salariaux, il serait toutefois bon que nos élus réfléchissent bien à la manière d'y arriver, pour éviter que des décisions hâtives et maladroites ne soient prises à l'encontre de fidèles et dévoués fonctionnaires. Nous ne voulons pas être les victimes des processus de fusions, d'ailleurs largement encouragés par l'Etat, mais des acteurs à part entière de leur réalisation. Nous ne voulons pas être jetés comme des malpropres après des années de dévouement, tout cela parce que certains membres de nos autorités, issus de milieux économiques privés également en proie à des difficultés financières, veulent à tout prix « casser du fonctionnaire ». Je veux bien admettre qu'en tant que citoyens, comme nous d'ailleurs, nos politiques ne veulent plus de nouvelles augmentations d'impôts, mais ce n'est pas une raison pour se venger sur les fonctionnaires, en leur faisant payer les conséquences de la mauvaise gestion des affaires communales. Ce n'est pas nous, fonctionnaires communaux, qui décidons du contenu des lois, de leurs règlements d'application et de leurs incidences respectives sur les finances communales. Ce sont eux, nos politiciens, qui devraient assumer l'entière responsabilité du mauvais état de nos finances fédérales, cantonales et communales. Il n'existe malheureusement pas de loi qui punisse les mauvais politiciens, mais il existe fort heureusement un électorat, dont nous sommes, qui saura se rappeler de celles et ceux de nos élus qui n'auront eu comme but que de briser nos carrières. Jusqu'à présent, nous leur faisons confiance, soucieux que nous étions de préserver une parfaite harmonie entre nos autorités et nous, dans l'intérêt de la collectivité. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que nous, fonctionnaires communaux, sommes une espèce en voie de disparition. L'avenir nous le dira !

Toutefois, je souhaite terminer sur une note positive. Vous n'ignorez pas que les Communes de Peseux et Corcelles-Cormondèche sont bien avancées dans leur processus de fusion et je me suis réjoui de lire dans leur brochure d'information de janvier 2006 que les exécutifs de ces deux communes ont choisi de compter uniquement sur les départs naturels et les mises à la retraite pour diminuer la masse salariale, si la convention de

fusion devait être finalement acceptée lorsqu'elle sera soumise au verdict des électeurs au printemps 2007.

Bravo à ces deux Communes et merci, au nom de leur personnel, de choisir une solution qui préserve la confiance entre employés et autorités, et qui sauvegarde les emplois de toutes celles et ceux qui souhaitent être des partenaires actifs à la bonne réalisation de cette fusion. J'espère que ce parfait exemple de respect du personnel communal en place, proclamé bien à l'avance par les exécutifs subièreux, casse-écuelles et cormontants, saura faire des émules auprès des autres communes neuchâteloises, car certaines en ont apparemment bien besoin !

- e) Lors de l'assemblée générale du 29 avril 2005, je vous apprenais que notre collègue Audrey Rossel, employée d'administration auprès de la Commune de St-Blaise, démissionnait du comité de notre société pour cause de suppression de son poste de travail pour raisons économiques, avec effet au plus tard le 31 mai 2005. J'ai eu l'immense bonheur d'apprendre, le 10 janvier dernier, qu'elle avait été engagée définitivement par la Commune de Cornaux à l'issue d'une période transitoire de quelques mois, et qu'elle souhaitait donc reprendre sa place de secrétaire du comité, ce que ce dernier a bien évidemment accepté le 9 février dernier. Sa candidature sera donc soumise à votre approbation au point 6 b) de notre ordre du jour.

En conclusion de mon rapport présidentiel, je souhaiterais procéder, comme chaque année et encore au risque de me répéter, à une série de remerciements :

Tout d'abord, à vous toutes et tous, membres de notre société, pour votre présence ce soir et pour votre dévouement à la cause communale. Malgré les années très difficiles que nous vivons, vous savez conjuguer efficacité professionnelle et esprit de camaraderie, et je crois que la convivialité de nos assemblées générales en témoigne toujours largement.

Deuxièmement, j'adresse mes remerciements à tous ceux qui font partie d'un groupe de travail, en tant que représentants de notre société. Ces personnes sont souvent celles qui sont déjà le plus sollicitées, et j'aime à répéter qu'il serait bon que de nouvelles têtes prennent le relais dans les groupes de travail existants.

Troisièmement, je remercie mes collègues du comité, de leur soutien, de leur disponibilité et de leur serviabilité. Notre très bonne entente est un facteur de stabilité, et notre bonne humeur collective un atout toujours non négligeable pour notre bon fonctionnement.

Enfin, je remercie très sincèrement MM. Pierre-André Cornu et Frédy Nussbaum, respectivement président et membre du Conseil communal de Gorgier, qui nous font l'honneur de leur présence ce soir, tout comme M. André Ruedi, chef du Service des Communes, et son adjoint, M. Sandro Tamburini, toujours d'une aide précieuse dans la gestion de nos affaires communales".

Nous passons maintenant au point suivant et je cède la parole à Mme Annelise De Vincenzo, pour son rapport d'activité en tant que caissière.

b) Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué oralement par Madame Annelise De Vincenzo.

c) Rapport des vérificateurs :

Les comptes 2005 ont été examinés par nos collègues Anne Cosandier, de Fresens Hubert Brunner, de Saint-Aubin qui donnent quittance à l'assemblée de la parfaite tenue des comptes de notre Société.

Le Président adresse tous ses remerciements aux vérificateurs pour leur dévouement à cette tâche de contrôle, ainsi qu'à Mme Annelise De Vincenzo pour son travail parfaitement accompli.

La parole n'étant pas demandée, nous passons donc au point suivant.

4. *Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs*

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge des rapports susmentionnés au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. *Mutations (admissions/démissions)*

Décès

Le 26 janvier 2006, notre ami Roger Cuche, ancien administrateur communal des Geneveys-sur-Coffrane, nous a quitté dans sa 75^{ème} année. Ayant adhéré à notre société en 1953, proclamé membre honoraire en 1978, Roger aura marqué nos esprits par sa jovialité et son esprit de camaraderie. Nous avons eu l'occasion de partager d'excellents moments avec lui lors de la sortie du 75^{ème} anniversaire à Bellinzone en 2001, ainsi que lors du souper du comité à l'occasion de ses 50 ans de sociétariat en 2003. En sa mémoire, nous observons une minute de silence.

Admissions :

Nous avons enregistré 5 admissions depuis l'assemblée générale de l'année dernière. Il s'agit de :

M. Ulrich Kämpf, les Ponts-de-Martel
Mme Nathalie Schwab, Travers
Mme Marie-France Vaucher, Môtiers
M. Nicolas Merz, Couvet (Rochefort à partir du 1^{er} août 2006)
Mme Christine Burgat, Montalchez

Démissions

Nous avons enregistré 3 démissions. Il s'agit de :

Mme Pierrette Bobillier, Travers
Mme Danielle Jeanneret, Fleurier
M. Georges Meyer, Marin-Epagnier

Après ces diverses mutations, l'effectif de notre Société se présente comme suit :

138 membres, dont :

108 membres actifs

8 membres honoraires actifs

20 membres honoraires non actifs

2 membres libres

6. *Elections statutaires*

Le président rappelle à l'assemblée que, selon l'article 12 des statuts de notre société, les membres du comité sont élus pour une période de trois ans. Ils sont ré-éligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans consécutifs.

En préambule, le président tient à nous rappeler que lors de l'assemblée générale en 2007, il aura accompli son second mandat de trois années à la tête de notre société. Lors de l'assemblée générale de l'an dernier à la Sagne, il nous a averti qu'il lui paraissait sain de prévoir suffisamment tôt à l'avance la transmission des rennes de notre société à un nouveau président, ou peut-être même à une présidente. Nul ne s'est manifesté depuis lors et c'est fort regrettable !

Sachant que notre actuel vice-président n'est pas intéressé à reprendre la présidence l'an prochain, il nous rappelle encore une fois qu'il serait judicieux que Marc Imwinkelried puisse céder sa place dès maintenant, de façon à ce que la personne qui le remplacera à la vice-présidence puisse avoir une année complète pour se préparer à reprendre la tâche de président dès l'assemblée générale de 2007, avec l'appui et l'expérience de l'ensemble du comité et de nos membres. Il ose dès lors encore une ultime fois espérer que l'une ou l'un d'entre vous aura l'envie et le courage de se proposer aujourd'hui même en tant que remplaçant de Marc, ceci dans l'intérêt de notre société, faute de quoi cette dernière se retrouvera sans président ni vice-président au printemps prochain.

a) Election d'un nouveau vice-président, en remplacement de M. Marc Imwinkelried, démissionnaire.

Il n'y a aucune proposition pour cette élection ! Le président espère que les 12 prochains mois permettront de mûrir et qu'une proposition viendra rapidement d'une personne ayant envie de s'investir pour notre Société.

b) Election d'un nouveau représentant du district de Neuchâtel.
proposition : Mme Audrey Rossel, Cornaux, candidate à sa propre succession.

L'élection est acceptée par acclamations.

c) Nomination de deux membres honoraires (25 ans de sociétariat) :
Conformément à l'article 5 de nos statuts, nous avons le plaisir, cette année, de décerner le titre de membre honoraire à Mme Marie-Claire Dey, de Montmollin et à Mme Sylvianne Schreyer, de Gorgier, ayant toutes deux adhéré à notre société en 1981. Nous leur adressons toutes nos félicitations, et c'est sous vos applaudissements que nous les prions de rejoindre la table du comité pour recevoir un modeste présent.

7. *Cotisations 2006*

Le comité vous propose cette année encore le statut qui s'agissant du montant des cotisations, à savoir :

Fr. 50.- pour les membres actifs (repas de l'assemblée générale compris)

Fr. 10.- pour les membres libres

Fr. 20.- pour les membres soutiens éventuels

Les membres honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

Cette proposition est donc acceptée à l'unanimité.

8. *Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail*

En préambule, le président nous informe que le cours de formation et de perfectionnement professionnel destiné aux employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel a démarré sa première session en octobre 2004 avec 25 participants à Granges-Paccots et 18 participants à Bienne, dont 5 neuchâtelois seulement inscrits pour le cursus complet.

Au risque de se répéter par rapport à l'année dernière, il rappelle aux personnes éventuellement intéressées, et surtout aux nouveaux membres de notre société, que :

- Le rôle d'école centrale est assumé par « AvenirFormation » à Delémont, qui a, entre autres tâches, la responsabilité d'organiser les cours et les examens. Tous les documents publicitaires en relation avec ces cours peuvent être consultés sur le site de l'école centrale à l'adresse : www.avenirformation.ch. M. Christophe Cattin, secrétaire général d'AvenirFormation est la personne de contact, si vous avez des questions.
- Chaque participant est libre de s'inscrire à l'intégralité ou à seulement une partie de l'un ou l'autre des modules à choix, sachant que le cursus global, dans son programme remanié en avril 2006, dure dorénavant 24 mois au lieu de 18, et que la fréquence des cours reste de 3 jours entiers par mois, à savoir le vendredi complet et le samedi matin, ceci tous les 15 jours. Il y a ainsi équilibre entre l'effort consenti par l'employeur et l'employé.
- L'examen (oral et écrit) porte sur l'intégralité des cours qui composent chaque module et la réussite de celui-ci entraîne la délivrance d'un certificat de réussite de l'examen du module concerné. La réussite de tous les examens de tous les modules débouche sur la délivrance d'un « Diplôme intercantonal de cadre en administration communale », reconnu par nos quatre cantons, avec une éventuelle possibilité d'extension à d'autres cantons par la suite.
- Le coût global de l'organisation des cours et des examens est couvert par les subventions cantonales et fédérales accordées, ainsi que par les cotisations des participants (éventuellement tout ou partie pris en charge par l'employeur).

Lors d'une journée d'échange qui a réuni le 7 avril dernier au Château de Boudry les membres de la Commission intercantonal, les experts et tous les participants, le président a eu l'occasion de demander leur avis aux participants neuchâtelois présents. Tous lui ont confirmé qu'à aucun moment ils n'avaient regretté leur inscription au cursus complet, que la richesse de la matière enseignée leur était extrêmement profitable dans l'accomplissement de leur travail et qu'ils ne pouvaient que vous encourager à vous inscrire à ce cours.

Au vu de leurs différentes remarques, le président ne peut donc encore une fois que vous enjoindre à réfléchir à cette formidable opportunité de perfectionnement, très proche de nos réalités professionnelles quotidiennes, et vous inciter à vous inscrire dès maintenant pour la volée qui démarrera en octobre 2006.

9. Election d'un (ou deux) représentant(s) de la société au sein de la Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel)

Pour garantir la transition de ce dossier en prévision de son départ de la présidence en 2007, le président a souhaité porter à nouveau ce point à l'ordre du jour pour essayer de régler le problème de la représentation neuchâteloise au sein de cette Commission inter-cantonale. En effet, de par le manque de disponibilité du vice-président sortant, il a dû assumer seul la représentation neuchâteloise depuis 5 ans et, comme déjà exprimé l'an dernier, il souhaiterait pouvoir être dorénavant épaulé efficacement par un ou deux autres membres de notre société, pour qu'en cas d'absence de sa part, une délégation neuchâteloise de deux personnes puisse néanmoins être présente lors des réunions et des votes de la Commission inter-cantonale, des sessions d'examens et de la correction de ceux-ci.

Il ne nous cache pas la lourdeur de la tâche et nous rappelle que celle-ci comprend au minimum 5 séances par année, à Ins généralement, mais également à Bienne, Fribourg ou Delémont. Au vu de la complexité des nombreuses matières enseignées dans ce cours inter-cantonale, et comme déjà exprimé l'an dernier, il pense que les membres de notre société intéressés à assurer la représentation neuchâteloise devraient avoir une expérience professionnelle confirmée. A cet effet, il verrait idéalement un ou deux de nos aînés relever ce challenge, ou alors l'un ou l'autre des participants à l'actuelle session de cours qui se terminera en octobre prochain.

Il est dommage qu'aucun membre de notre Société ne soit intéressé par cette tâche, en effet le canton de Neuchâtel a droit à deux voix. Blaise Cherix demande donc aux membres de bien vouloir y réfléchir.

10. Validation de la candidature de Mme Corinne Guyot, Saint-Aubin-Sauges, au poste de trésorière de l'ORF-NE

Cette fonction était assumée depuis quelques années par notre collègue de Bevaix, Claude Limat, qui a souhaité passer la main. Durant de nombreuses années, Claude a représenté notre société au sein de la commission, tout d'abord inter-cantonale puis cantonale, chargée de mettre sur pied la réforme de l'apprentissage dans la branche « Administration publique ». Il a cumulé cette fonction de trésorier de l'ORF-NE avec celle de responsable du groupe d'experts chargés de la correction des examens écrits de fin d'apprentissage au CPLN. Malheureusement excusé ce soir, nous allons remettre à Claude ces tous prochains jours une petite attention pour le remercier de son engagement sans faille en tant que représentant de notre société. Bravo et merci pour son exemple de dévouement !

Pour lui succéder, Madame Corinne Guyot, comptable auprès de la Commune de Saint-Aubin-Sauges, s'est proposée spontanément et le président précise qu'elle était déjà vérificatrice des comptes de l'ORF-NE.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité. Nous remercions d'ores et déjà Mme Corinne Guyot de son engagement.

11. Proposition(s) de candidature(s) au poste de vérificateur(-trice) des comptes de l'ORF-NE, en remplacement de Mme Corinne Guyot, nommée au comité

Monsieur Didier Rochat, président de l'ORF-NE, souhaite ardemment que nous puissions désigner ce soir le membre de notre société qui pourra succéder à Corinne Guyot pour assumer la vérification des comptes.

Monsieur Clovis Fahrni de Colombier se porte candidat à ce poste.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité et nous le remercions d'ores et déjà de son engagement.

12. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2007 (district du Val-de-Travers)

La Commune de Môtiers, via son administratrice, Mme Marie-France Vaucher, se propose de nous accueillir l'an prochain et se réjouit de nous faire déguster les spécialités du terroir.

N'ayant pas d'autres propositions, nous remercions par avance cette Commune de son accueil.

Le président rappelle que lors de l'assemblée générale en 2004, sur proposition de certains de nos membres, nous avons convenu que la date de nos assises annuelles serait dorénavant fixée une année à l'avance, de façon à pouvoir l'inscrire suffisamment tôt dans nos agendas et espérer ainsi augmenter le nombre de personnes présentes à nos assemblées générales.

Les dates proposées sont le vendredi 4 mai 2007 ou vendredi 11 mai 2007. La Commune du Landeron demande que ce soit le vendredi 11 mai 2007 qui soit retenu. En effet, chaque année c'est la même date que leur Conseil général sur les comptes 2005. Après votation, c'est donc la date du vendredi 11 mai 2007 qui est retenue.

La date proposée et décidée ce soir sera discutée entre la Commune qui nous accueillera l'an prochain et notre Comité, en tenant bien évidemment compte des disponibilités du Chef du nouveau Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances (DJSF), puis sera rapidement communiquée à nos membres.

13. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + 1 suppléant, tous du district du Val-de-Travers également)

Les représentants des Communes du district du Val-de-Travers citée ci-dessous acceptent de fonctionner comme vérificateurs(-trices) de comptes et suppléant(e) ?

- 1) Mme Patricia Rosselet Pianaro, Saint-Sulpice
- 2) M. Christian Reber, Buttes
- 3) M. Jean-Pierre Chassot, Fleurier

Nous remercions par avance ces personnes d'accepter ce mandat. Notre caissière les contactera en temps voulu, sachant que l'exercice comptable court du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, selon l'article 2) de nos statuts.

14. Divers

- Lors de l'assemblée générale 2005, vous aviez décidé de confier au comité la responsabilité de décider de l'opportunité et de la façon de fêter les jubilaires (50 ans de sociétariat). Le comité avait unanimement décidé qu'une lettre de félicitations, signée par le président et secrétaire de notre société, serait remise au jubilaire avec un carton de 6 bouteilles de vin lors de l'assemblée générale, et qu'en cas d'absence du jubilaire à l'assemblée générale, la lettre et le vin lui seraient livrés à son domicile dans les jours suivants.

Cette année, nous avons le plaisir de fêter Monsieur Francis Triponez, de Neuchâtel, qui totalise donc 50 ans de sociétariat, puisque entré dans la société en 1956. Nous le prions de bien vouloir s'approcher de la table du comité.

Sachez déjà qu'en 2007, ce sera le tour de Monsieur de Jacques Guye, des Bayards.

M. Francis Triponez est très ému de fêter ses 50 ans de sociétariat. Il a commencé son apprentissage à Môtiers. Ensuite il a travaillé en Suisse allemande, il a été administrateur communal à Valangin. Depuis 1993, il est plus souvent en Provence où il profite de sa retraite.

- Le président passe la parole Monsieur Claude-Henri Schaller, représentant du chef du DJSF qui nous adresse les meilleures salutations de M. Jean Studer et du Conseil d'Etat. Le Canton et les Communes sont dans un processus ambitieux. Le soutien aux fusions ou collaborations entre Communes va s'intensifier. Le but est de travailler ensemble entre l'Etat et les Communes. L'Etat compte beaucoup sur les compétences des employés des Communes. Au nom de toute l'assemblée, le président remercie Monsieur Claude-Henri Schaller de ses quelques mots et de sa présence ce soir.
- Le président passe la parole à Monsieur Pierre-André Cornu, président du Conseil communal de Gorgier qui nous adresse quelques mots de bienvenue. Il est heureux de nous accueillir à Gorgier et fait une brève présentation de la Commune. Pour la petite anecdote, il précise que Jean Studer a un prénom lié à Gorgier puisque sept « Jeannot » se sont occupés de Gorgier au fil des années.
Au nom de toute l'assemblée, le président remercie Monsieur Pierre-André Cornu de ses quelques mots, ainsi que la Commune de Gorgier pour son accueil et l'apéritif qui nous sera offert à l'issue de la séance.
- Le président passe ensuite la parole à M. André Ruedi, chef du Service des Communes qui nous adresse ses remerciements pour l'invitation de ce soir. Il regrette d'avoir de moins en moins de temps pour aller dans les Communes.
Au nom de toute l'assemblée, le président le remercie également de ces quelques mots, et de sa présence ce soir, tout comme de celle de son adjoint, du représentant du DJSF, des représentants de l'exécutif de Gorgier, et de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le président clos donc cette assemblée générale, remercie encore une fois les différents intervenants et nous donne donc rendez-vous l'année prochaine à Môtiers.

La séance est levée à 19h05.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâteloises
Le président La secrétaire

Blaise Cherix

Corinne Guyot

Saint-Aubin, le 16 juin 2006